

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 **Q.1 Quel est votre nom et position au sein de Gazifère Inc. ?**

2 R.1 Mon nom est Jean-Benoit Trahan et je suis Directeur, affaires réglementaires, marché du
3 carbone et efficacité énergétique.

4
5 **Q.2 Avez-vous déjà témoigné devant la Régie de l'énergie (ci-après la « Régie ») ?**

6 R.2 Oui.

7
8 **Q.3 Quel est l'objectif de votre témoignage ?**

9 R.3 Mon témoignage a pour but de présenter le dossier tarifaire sur deux ans, soit 2019 et 2020,
10 ainsi que les différents sujets sur lesquels Gazifère demande à la Régie de statuer dans le
11 cadre de la phase 1 du présent dossier afin d'en assurer le traitement, tel qu'elle le propose.

12
13 Je traiterai également de certains sujets à l'égard desquels Gazifère doit effectuer un suivi,
14 soit les durées utilisées pour effectuer les analyses de rentabilité des projets d'extension de
15 réseau ainsi que les ajustements à apporter à l'allocation des coûts entre les activités
16 réglementées et non réglementées suite à la réorganisation effectuée au sein de l'entreprise.

17
18 **Q.4 Pourquoi Gazifère propose-t-elle un dossier tarifaire couvrant une période de 2 ans ?**

19 R.4 Au cours des dernières années, Gazifère a cherché à mettre en place des mesures
20 d'allégement réglementaire adaptées à sa réalité. C'est dans cet objectif que Gazifère a
21 proposé, dans le cadre de la phase 2 du dossier tarifaire 2018, l'introduction d'un indicateur
22 permettant d'évaluer le caractère raisonnable du budget portant sur les charges
23 d'exploitation soumis pour approbation à la Régie. Cette demande, approuvée dans le cadre
24 de la décision D-2017-133, faisait suite à un constat provenant de l'évaluation du
25 mécanisme incitatif en place de 2006 à 2015, soit celui qui indiquait que Gazifère devra
26 établir son revenu requis en fonction de la méthode du coût de service pendant quelques
27 années¹. De plus, la Régie soulignait que Gazifère pouvait proposer des mesures
28 d'allégement réglementaire durant cette période².

29

¹ Voir D-2017-078, page 44, par. 181.

² Voir D-2017-078, page 44, par. 182.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 Ainsi, après l'introduction de l'indicateur dans le cadre du dossier tarifaire 2018, Gazifère
2 propose de faire un autre pas afin de favoriser l'allégement réglementaire tout en maintenant
3 un mode de réglementation basé sur le coût de service, soit de soumettre des dossiers
4 tarifaires couvrant une période de deux ans. Cette manière de faire n'est pas étrangère à
5 Gazifère puisque son entreprise sœur, Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick (ci-après
6 « EGNB »), a l'expérience des dossiers tarifaires sur deux ans. De plus, comme la direction
7 des finances gère les deux entités, cette proposition de faire des dossiers tarifaires sur deux
8 ans sera plus facile à gérer à l'interne. En effet, les années des dépôts tarifaires d'EGNB et
9 de Gazifère alterneront, ce qui favorisera une meilleure gestion et un partage d'expertise
10 entre les deux entités s'il advient que cette stratégie est conservée par les deux entités dans
11 le futur.

12
13 Gazifère voit les avantages suivants à proposer un dossier tarifaire sur deux ans :

- 14 • Le retard pris depuis quelques années sur la mise en place des tarifs se résorbera. En effet,
15 bien que des tarifs provisoires soient requis pour l'année 2019, cela ne sera plus le cas pour
16 l'année 2020. Il est également vraisemblable de penser que Gazifère sera en mesure
17 d'effectuer le dépôt du dossier tarifaire pour 2021 en temps opportun pour ne pas devoir
18 recourir à la mise en place de tarifs provisoires dans le cadre de ce dernier dossier.
- 19 • Un impact positif important sur la charge de travail de l'équipe des finances. Le travail
20 additionnel requis pour préparer un dossier tarifaire sur deux ans est important, mais ne
21 représente pas le « double » du travail d'un dossier tarifaire. De plus, la charge de travail
22 requise lors de l'année qui suivra le dépôt du dossier tarifaire sur deux ans sera réduite.
23 Conséquemment, le temps économisé permettra à Gazifère d'entreprendre des travaux de
24 fond qui ne peuvent être effectués actuellement avec ses ressources limitées, celles-ci étant
25 occupées à produire les dossiers tarifaires annuels. Ainsi, des travaux visant l'amélioration
26 des processus et des méthodes en place, et autres travaux jugés nécessaires, pourront être
27 accomplis, ce qui aura un effet positif sur la capacité de l'équipe à livrer le travail requis.

28
29 **Q.5 Comment Gazifère prévoit-elle présenter son dossier tarifaire pour les années 2019 et**
30 **2020 ?**

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 R.5 Gazifère prévoit déposer son dossier tarifaire en cinq phases :

- 2
- 3 • Phase 1 : L'actuelle phase du dossier vise à obtenir l'autorisation de la Régie aux fins de
4 procéder au dépôt d'un dossier tarifaire portant sur une période de deux ans selon les
5 modalités proposées par Gazifère. De plus, cette première phase permettra d'apporter des
6 ajustements à des éléments conceptuels ou des méthodologies (énumérés en réponse à la
7 question 6 ci-dessous) qui nécessitent une approbation préalable pour que Gazifère puisse
8 ajuster sa façon de faire aux fins de préparer et présenter un dossier tarifaire sur deux ans. À
9 cet égard, un ajustement sera requis pour l'établissement des tarifs de la seconde année (ex.
10 2020). Les modalités et la méthodologie qui sont proposées pour effectuer cette mise à jour
11 seront détaillées dans la présente phase. Enfin, deux sujets additionnels seront traités, soit la
12 durée de l'analyse de rentabilité par type de clients et l'ajustement requis dans le cadre de
13 l'allocation des coûts entre les activités réglementées et non réglementées.
 - 14
 - 15 • Phase 2 : Cette phase portera sur la fermeture réglementaire des livres de l'année 2017.
16 Gazifère prévoit soumettre sa preuve en avril 2018, soit à la même période qu'à l'habitude.
 - 17
 - 18 • Phase 3 : Gazifère prévoit déposer sa preuve au soutien de cette phase au mois de juillet
19 2018. Elle portera sur les sujets qui nécessitent une décision de la Régie avant le 1^{er} janvier
20 2019, soit l'approbation des programmes commerciaux, du Plan global en efficacité
21 énergétique (PGEÉ) 2019-2020, de la stratégie d'achat de droits d'émission dans le cadre du
22 système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE)
23 et d'un taux annuel pour le marché du carbone pour l'année tarifaire 2019. De plus, une
24 demande sera effectuée pour la mise en place de tarifs provisoires.
 - 25
 - 26 • Phase 4 : Gazifère déposera la preuve au soutien de sa première demande tarifaire sur deux
27 ans au mois d'octobre 2018, en y intégrant les décisions qui auront été rendues dans le cadre
28 de la phase 1 du présent dossier. Seule la preuve portant sur le plan d'approvisionnement
29 sera déposée avant le 31 juillet, tel que requis par le *Règlement sur la teneur et la périodicité*
30 *du plan d'approvisionnement*.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29

- Phase 5 : Par la suite, pour l'établissement des tarifs au 1^{er} janvier 2020, Gazifère déposera, au plus tard au mois de juillet 2019, la preuve relative à la mise à jour du revenu requis de 2020. Cette mise à jour portera sur un nombre limité d'éléments, qui ne peuvent être déterminés à l'avance pour deux ans, tel que les taux d'intérêt de la nouvelle dette de Gazifère, l'excédent de rendement 2018, les comptes de frais reportés ainsi que le taux annuel du marché du carbone et le plan d'approvisionnement 2020.

Q.6 Quels sont les éléments conceptuels devant être traités dans la présente phase (phase 1) pour faciliter l'élaboration du dossier tarifaire sur deux ans ?

R.6 Les éléments suivants doivent être traités :

- Établissement du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire, de la structure de capital et du mode de partage des excédents de rendement et des manques à gagner sur deux ans;
- Élaboration du plan d'approvisionnement sur deux ans;
- Calcul de l'indicateur sur deux ans;
- Calcul du taux de rendement sur la base de tarification et du coût en capital prospectif sur deux ans;
- Calcul du taux prospectif de la dette à long terme sur deux ans;
- Intégration des soldes des comptes de frais reportés dans les tarifs sur deux ans, incluant l'excédent de rendement;
- Calcul des coûts associés aux charges de retraite sur deux ans;
- Mécanisme de détermination du taux de gaz perdu sur deux ans.

Q.7 Quels sont les autres sujets que Gazifère désire aborder dans le cadre de la présente phase (phase 1) ?

R.7 Gazifère désire aborder le sujet du nombre d'années utilisées pour effectuer les études de rentabilité, soit le suivi demandé par la Régie dans le cadre de la décision D-2017-070.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1
2 De plus, dans le cadre de la phase 3 du dossier tarifaire 2018, Gazifère indiquait, à la pièce
3 GI-29, document 1, pages 7 et 8, qu'elle prévoyait ajuster les pourcentages d'allocation des
4 coûts entre les activités réglementées et non réglementées suite à la réorganisation des
5 services des Affaires réglementaires et des Finances. Gazifère soumettra ci-après sa
6 proposition à cet égard qui serait intégrée au dossier tarifaire 2019 (phase 4) advenant une
7 décision positive de la Régie.

8
9 **Q.8 Quelles sont les demandes de Gazifère concernant le taux de rendement sur l'avoir de**
10 **l'actionnaire, la structure de capital et le mode de partage des excédents de rendement**
11 **et des manques à gagner ?**

12 R.8 Depuis le retour de Gazifère en mode coût de service, le taux de rendement sur l'avoir de
13 l'actionnaire, la structure de capital et le mode de partage des excédents de rendement et des
14 manques à gagner ont été fixés et sont demeurés les mêmes. La décision D-2015-120 a fixé
15 ces éléments pour les années 2016 et 2017 et la décision D-2017-028 a fixé ces éléments
16 pour l'année 2018.

17
18 Le taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire est fixé à 9,10 % depuis la fin de
19 l'utilisation de la formule d'ajustement automatique. De plus, la structure de capital est aussi
20 la même depuis la fin de l'utilisation de ladite formule, et même bien avant, soit 55 % de
21 dette à long terme, 5 % de dette à court terme et 40 % d'avoir de l'actionnaire. Gazifère
22 demande que le taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire de 9,10 % et la structure de
23 capital soient reconduits pour les années 2019 et 2020.

24
25 En ce qui concerne le mode de partage des excédents de rendement et des manques à gagner,
26 celui-ci a été fixé, pour la première fois en 2016, de manière différente à celui applicable
27 pendant l'ère du mécanisme incitatif. Le tableau suivant indique les modes de partage des
28 deux types de réglementation.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1

Points de base	Pendant le mécanisme incitatif	Depuis 2016
Premiers 100 points	75 % Gazifère/25 % clients	50 % Gazifère/50 % clients
De 101 à 350 points	50 % Gazifère/50 % clients	25 % Gazifère/75 % clients
Plus de 350 points	0 % Gazifère/100 % clients	25 % Gazifère/75 % clients

2

3 Dans les deux situations, tout manque à gagner est réputé être à la charge de l'actionnaire.

4

5 Le mode de partage qui a été autorisé pour Gazifère en 2016 correspondait au mode de
6 partage en place chez Hydro-Québec Distribution, TransÉnergie et Énergir, alors que ces
7 organisations étaient toutes en mode coût de service.

8

9 Étant donné que Gazifère sera toujours en mode coût de service pour les années 2019 et
10 2020, elle demande à la Régie d'autoriser, pour ces deux années additionnelles, l'application
11 du mode de partage en place depuis 2016.

12

13 **Q.9 Est-ce que Gazifère a des commentaires additionnels concernant sa demande de**
14 **maintenir le taux de rendement sur l'avoir à 9,10 % ?**

15 R.9 Oui. On se rappellera qu'au moment de suspendre la formule d'ajustement automatique du
16 taux de rendement, l'expert de l'ACIG avait souligné qu'une telle formule ne devait pas être
17 préconisée à moins que les taux sans risque excèdent les taux planchers qui varieraient entre
18 3,8 % et 4,0 %³. Depuis cette période, Gazifère continue de suivre le marché des obligations
19 du Gouvernement du Canada et les taux de ces dernières restent en deçà du niveau
20 mentionné par l'expert de l'ACIG. Le tableau suivant démontre les taux des obligations long
21 terme du Gouvernement du Canada en 2017 et 2018, tel que rapporté par la Banque du
22 Canada⁴ :

23

³ Voir notamment la décision D-2015-120, page 38, par. 122.

⁴ https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-dinteret/rendements-des-obligations-recherche-dix-dernieres-annees/?rangeType=dates&rangeValue=1&rangeWeeklyValue=1&rangeMonthlyValue=1&IP=lookup_bond_yields_fr.php&sR=2008-01-16&se=L_V122544&dF=2017-02-16&dT=2018-01-16

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1

Février	2,42 %
Mars	2,28 %
Avril	2,16 %
Mai	2,05 %
Juin	2,06 %
Juillet	2,35 %
Août	2,27 %
Septembre	2,49 %
Octobre	2,38 %
Novembre	2,23 %
Décembre	2,20 %
Janvier 2018	2,36 %

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Conséquemment, comme les taux restent encore éloignés du niveau requis pour l'application de la formule d'ajustement automatique ou la mise en place d'une nouvelle formule, Gazifère demande que le taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire soit reconduit pour les années 2019 et 2020. De plus, Gazifère demande que la structure de capital soit autorisée pour la même période et selon les mêmes modalités que ce qui est en place depuis plusieurs années, soit 40 % d'avoir de l'actionnaire, 55 % de dette à long terme et 5 % de dette à court terme.

11

Q.10 Quelles seraient les conclusions demandées par Gazifère si la Régie n'autorisait pas ces demandes à l'égard du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire, de la structure du capital et du mode de partage des excédents de rendement et des manques à gagner ?

12

13

14

15

R.10 Aucun montant n'a été intégré dans le budget de l'année 2018 afin de supporter les coûts associés à un débat de fond sur le taux de rendement de Gazifère et les autres sujets connexes. Si un tel débat devait avoir lieu, Gazifère devrait avoir les moyens financiers

16

17

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 requis pour effectuer ce travail très onéreux. Par ailleurs, la préparation de ce dossier aurait
2 un effet important sur la charge de travail des ressources internes de Gazifère. Ainsi, si
3 Gazifère devait préparer un dossier de fond sur ces éléments, elle demande à la Régie
4 d'autoriser la création d'un compte de frais reportés pour comptabiliser les frais d'experts
5 requis pour la préparation et les débats entourant un tel dossier. Dans une telle situation, le
6 sujet devrait être traité dans le cadre de la phase 4 du présent dossier.

7
8 **Q.11 Le dépôt d'un dossier tarifaire sur deux ans a des incidences sur certaines**
9 **méthodologies en place pour déterminer le coût de service de Gazifère. Quels sont les**
10 **ajustements que Gazifère demande à la Régie d'approuver afin d'en tenir compte ?**

11 R.11 Gazifère expose ci-après les différents ajustements qu'elle propose et dont elle demande
12 l'approbation à la Régie:

13
14 **Calcul de l'indicateur**

15 Dans le cadre de la décision D-2017-133, la Régie autorisait la mise en place d'un indicateur
16 pour déterminer le caractère raisonnable des charges d'exploitation de Gazifère. Cet
17 indicateur a été utilisé pour la première fois dans le cadre du dossier tarifaire 2018.

18
19 Cet indicateur est établi comme suit :

20 Dépenses d'exploitation (sans comptes de frais reportés) autorisées lors de l'année_{t-1}
21 *(facteur d'inflation + (0,75*facteur de croissance)) où :

- 22 • Le facteur d'inflation est déterminé par la moyenne de cinq prévisionnistes. Les taux
23 disponibles les plus récents à la date du dépôt de la demande de Gazifère doivent être
24 utilisés.
- 25 • Le facteur de croissance est déterminé par la croissance estimée du nombre de
26 clients.

27
28 Ainsi, pour proposer la mise en place d'un budget sur deux ans et pour pouvoir utiliser
29 l'indicateur pour déterminer l'aspect raisonnable des charges d'exploitation de Gazifère, on
30 doit déterminer le taux d'inflation de la seconde année. Pour ce faire, Gazifère a demandé à

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 l'équipe d'Enbridge de lui indiquer si les prévisionnistes utilisés pour établir le taux
2 d'inflation sur un an peuvent aussi offrir une prévision pour la seconde année.
3 Malheureusement, il semble que cette option ne soit accessible que pour un seul
4 prévisionniste, soit le Consensus Forecast.

5
6 Dans ces circonstances, Gazifère propose d'utiliser le taux d'inflation de l'année 1 pour
7 l'année 2.

8
9 L'indicateur serait donc calculé comme suit:

- 10 • Pour l'année 2019 (l'an 1)
 - 11 ○ Budget autorisé pour l'année 2018
 - 12 ○ Taux de croissance (basé sur l'estimation du nombre de clients à la fin des
 - 13 années 2018 et 2019)
 - 14 ○ Taux d'inflation prévision un an, avec les prévisions les plus rapprochées
 - 15 possible au moment du dépôt de la demande.
- 16 • Pour l'année 2020 (l'an 2)
 - 17 ○ Budget proposé pour l'année 2019
 - 18 ○ Taux de croissance (estimation de 2019 et estimation de 2020)
 - 19 ○ Taux d'inflation de l'année précédente (soit le même facteur d'inflation que
 - 20 celui utilisé pour l'année 2019).

21
22 La méthodologie proposée pour l'établissement de l'indicateur à l'an 2 du dossier tarifaire
23 démontre la faisabilité de concevoir un dossier tarifaire sur deux ans tout en se prévalant des
24 bénéfices associés à l'utilisation de l'indicateur.

25
26 **Calcul du taux de rendement sur la base de tarification et du coût en capital prospectif**

27 Le taux de rendement sur la base de tarification et le coût en capital prospectif intègrent trois
28 éléments, soit le taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire, le taux d'intérêt sur la dette à
29 court terme et le taux d'intérêt sur la dette à long terme.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 En ce qui concerne le taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire, la demande de Gazifère
2 dans la section précédente du présent témoignage fait en sorte que, si sa proposition est
3 accueillie, le même taux sera utilisé pour les années 2019 et 2020. Il n'y aurait donc pas
4 d'enjeu à cet égard.

5
6 Cependant, en ce qui concerne les taux d'intérêt à court terme et à long terme, ceux-ci sont
7 déterminés annuellement, notamment sur la base d'un estimé établi par l'équipe d'Enbridge
8 qui utilise des données prévisionnelles sur deux ans (voir à cet effet les pièces GI-38,
9 documents 2 à 3.2 du dossier R-4003-2017).

10
11 Gazifère voit difficilement comment ces taux d'intérêt pourraient être fixés pour deux ans
12 dans la mesure où tout écart de taux aurait un effet direct sur le coût de service. Dans ces
13 circonstances et afin de maintenir la méthodologie en place et de permettre au dossier d'être
14 traité sur deux ans, Gazifère propose ce qui suit :

- 15 • Le taux de rendement sur la base de tarification pour 2019 (l'an 1) se calculera comme
16 d'habitude;
- 17 • Le taux de rendement sur la base de tarification qui sera utilisé pour préparer la preuve
18 au soutien de la demande tarifaire 2020 (l'an 2) sera le même que celui de 2019.
19 Cependant, au moment de faire la mise à jour du dossier en juillet 2019 (phase 5), pour
20 fixer les tarifs de 2020, les taux d'intérêt à court terme et à long terme seraient mis à jour
21 ainsi que leurs effets sur le revenu requis de 2020;
- 22 • Les plans de développement de 2019 et 2020 seront analysés sur la base du taux du
23 capital prospectif établi pour 2019 (l'an 1).

24
25 **Établissement du budget associé au gaz perdu**

26 Gazifère établit annuellement le taux de gaz perdu sur la base d'une moyenne des cinq
27 dernières années, le tout en conformité avec la décision D-2008-144.

28
29 Comme il s'agit de la moyenne des cinq dernières années réelles, il s'agit donc des années t-
30 7 à t-2 (en 2018, ce fut donc de 2012 à 2016, voir à cet effet la pièce GI-32, document 2.2 du

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 dossier R-4003-2017).

2
3 Comme au moment de déposer la preuve au soutien du dossier tarifaire et d'établir le budget
4 sur 2 ans, seules les données des années t-7 à t-2 seront accessibles pour les années t et t+1
5 (2019-2020), Gazifère propose d'utiliser le même taux pour les deux années.

6
7 Ainsi, Gazifère demande à la Régie de lui permettre d'utiliser, pour les années 2019 et 2020,
8 la moyenne des taux réels des années 2013 à 2017 pour déterminer le taux de gaz perdu à
9 budgéter.

10
11 **Intégration des soldes des comptes de frais reportés**

12 Chaque année, Gazifère doit mettre à jour ses comptes de frais reportés pour l'établissement
13 du revenu requis. Cette mise à jour porte sur les comptes différés réglementaires ainsi que le
14 compte de stabilisation du coût du gaz, le gaz perdu et les comptes associés aux programmes
15 commerciaux.

16
17 Les comptes associés aux programmes commerciaux découlent de prévisions des ventes et
18 Gazifère ne voit pas d'inconvénient à prévoir des objectifs de participation à ces
19 programmes sur deux ans.

20
21 Les autres comptes de frais reportés (stabilisation de la température, gaz perdu, coûts
22 réglementaires, PGEÉ, excédent de rendement, etc.) découlent, quant à eux, d'écarts de
23 coûts de toutes sortes. Ainsi, afin de ne pas créer d'autres écarts, Gazifère considère qu'il
24 serait préférable de mettre à jour le revenu requis de l'année 2020 sur la base des différents
25 soldes à amortir de ces comptes de frais reportés, exclusion faite des programmes
26 commerciaux.

27
28 Conséquemment, outre les comptes de frais reportés associés aux programmes
29 commerciaux, Gazifère propose que tous les comptes de frais reportés fassent partie de la
30 mise à jour de juillet 2019 (phase 5) pour fixer les tarifs de 2020.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1
2 **Calcul des coûts associés aux charges de retraites et avantages postérieurs à l'emploi**

3 Les coûts des charges de retraites et des avantages postérieurs à l'emploi sont évalués
4 annuellement via une évaluation actuarielle provenant de Mercer. Tout écart de coût entre ce
5 qui est inclus au coût de service et le coût réel est traité via un compte de frais reportés.

6
7 Gazifère propose d'utiliser le coût des charges de retraites et des avantages postérieurs à
8 l'emploi de 2019 (l'an 1) pour fixer les charges de retraites de 2020 (l'an 2). Tout écart entre
9 le budget et le réel sera alors traité via le mode traditionnel du compte de frais reportés prévu
10 à cet effet.

11
12 **Plan d'approvisionnement**

13
14 *Le Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement* requiert que le
15 plan d'approvisionnement soit soumis annuellement (article 4). Pour respecter cette
16 obligation, Gazifère déposera son plan d'approvisionnement sur 4 ans (2019 à 2022) au lieu
17 de trois comme elle le fait actuellement.

18
19 Dans le cadre de la phase 4 du présent dossier, Gazifère demandera à la Régie d'approuver
20 son plan d'approvisionnement pour l'année 2019.

21
22 Pour ce qui est de l'année 2020, Gazifère déposera un plan d'approvisionnement de trois
23 années (2020 à 2022) dans le cadre de la phase 5. Dans la mesure où celui-ci n'aura pas subi
24 de variation importante par rapport à celui déposé en phase 4, la Régie pourra prendre acte
25 du fait qu'il n'y a pas de changement au plan d'approvisionnement déposé en 2019.

26
27 S'il advient par contre que des variations importantes doivent être intégrées, Gazifère
28 demandera alors à la Régie d'approuver le nouveau plan d'approvisionnement de 2020 à
29 2022. Si tel était le cas, Gazifère veillera alors à proposer un ajustement tenant compte de ce
30 nouveau plan d'approvisionnement dans le cadre de la phase 5.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1
2
3 **Q.12 Comment Gazifère propose-t-elle d'effectuer la mise à jour du revenu requis pour**
4 **l'année tarifaire 2020 (l'an 2) ?**

5 R.12 Au plus tard à la fin du mois de juillet 2019, Gazifère soumettrait une preuve, dans le cadre
6 de la phase 5 du présent dossier, comprenant uniquement les ajustements de coûts
7 nécessaires ainsi que le plan d'approvisionnement 2020-2022. Les ajustements de coûts
8 seraient alors intégrés au coût de service tel que déterminé pour l'année tarifaire 2020, dans
9 le cadre de la phase précédente (phase 4). De plus, tel que mentionné précédemment,
10 Gazifère pourrait, si des variations suffisamment importantes ont lieu, faire approuver un
11 plan d'approvisionnement révisé, incluant alors un ajustement des volumes projetés pour
12 l'année 2020.

13
14 Gazifère évaluerait l'écart de revenu requis découlant de :

- 15 • La variation venant de la prévision des taux d'intérêt;
- 16 • La variation des comptes de frais reportés, et;
- 17 • Le cas échéant, le nouveau plan d'approvisionnement.

18
19 Quant aux stratégies tarifaires pour les années 2019 et 2020, Gazifère propose qu'elles
20 soient définies dans le cadre de la phase 4 du dossier. De plus, comme l'ajustement tarifaire
21 qui devra être effectué en phase 5 du dossier, suite à la mise à jour du revenu requis de 2020,
22 reste inconnu avant le dépôt de la preuve relative à cette phase et qu'il devrait être tenu,
23 Gazifère propose que cet ajustement tarifaire concernant l'année tarifaire 2020 soit réparti de
24 façon uniforme entre les tarifs. Dans le cadre de ce dossier tarifaire sur deux ans, les
25 ajustements visant des corrections d'interfinancement, le cas échéant, auraient donc lieu
26 uniquement dans le cadre de la détermination des stratégies tarifaires initiales pour l'année t
27 et t+1, soit 2019 et 2020.

28
29 Gazifère demandera également l'approbation d'un taux unitaire lié au marché du carbone
30 pour l'année tarifaire 2020.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1

2 **Q.13 Pourquoi Gazifère propose-t-elle un ajustement au niveau de l'allocation des coûts**
3 **entre les activités réglementées et non réglementées ?**

4 R.13 Dans le cadre du dossier R-3924-2015, Gazifère a mentionné qu'à moins d'une
5 réorganisation, les résultats de l'étude d'allocation des coûts entre les activités réglementées
6 et non réglementées étaient robustes. Cependant, dans la mesure où des changements
7 relativement importants se réalisaient, elle a précisé qu'il y aurait lieu de revoir en partie
8 l'étude d'allocation des coûts⁵. De plus, dans le cadre du dossier tarifaire 2018⁶, Gazifère a
9 annoncé son intention de revoir certains éléments de l'étude d'allocation des coûts afin de
10 transférer certains salaires de centre de coûts, le tout en lien avec la réorganisation qui s'est
11 effectuée en 2017. En effet, cette réorganisation a résulté en un déplacement de ressources
12 d'un service à l'autre et un changement de certaines responsabilités pour quelques services.
13 Voici ces changements :

14

15 • Modification du service des *Affaires réglementaires et des budgets* qui est devenu le
16 service *Affaires réglementaires, marché du carbone et efficacité énergétique*.

17 Ce faisant, le directeur est resté en place, mais les employés du service antérieur ont
18 migré vers le service *Administration*. Le nouveau service se compose aujourd'hui de
19 deux ressources dédiées aux affaires réglementaires, au marché du carbone et à
20 l'efficacité énergétique.

21 • Aucune modification au service *Administration*, mais des responsabilités se sont
22 ajoutées. En effet, la portion budget de l'ancien service des *Affaires réglementaires*
23 *et budgets* a migré vers le service *Administration*. Ainsi, les employés de l'équipe
24 *Affaires réglementaires et budgets* ont migré vers le service *Administration*.

25

26 **Q.14 Quels sont les ajustements que Gazifère propose de faire ?**

27 R.14 Étant donné qu'il s'agit principalement d'un jeu de chaises à l'interne entre certains
28 services, Gazifère propose un ajustement très mineur. En fait, Gazifère a repris les résultats

⁵ Notes sténographiques du 30 mars 2016, R-3924-2015, phase 4, pages 37-38 et 41.

⁶ R-4003-2017, GI-29, document 1, page 8.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 de l'étude d'allocation des coûts présentés dans le cadre du dossier R-3924-2015, à la pièce
2 GI-20, document 1, aux pages 36 à 40. Rappelons que les tableaux des pages 36 à 39 de
3 cette étude représentent l'ensemble des coûts avant que ceux-ci deviennent agrégés à
4 l'intérieur du tableau de la page 40, et que ce sont les pourcentages du tableau de la page 40
5 qui ont été approuvés et qui sont utilisés pour l'établissement des charges réglementées et
6 non réglementées.

7
8 Ainsi, Gazifère a repris les tableaux de coûts détaillés et a déplacé les postes du service des
9 *Affaires réglementaires et budgets* vers le service *Administration*. Gazifère n'a effectué
10 aucune autre mise à jour ni révisé la nature du travail de chaque individu affecté par cette
11 réorganisation. Cette décision a été prise considérant qu'en bout de piste, les responsabilités
12 des gens concernés ont peu changé. En fait, le seul poste dont les responsabilités changent
13 véritablement, est le poste de directeur des *Affaires réglementaires et des budgets*. En effet,
14 comme son titre l'indiquait, le directeur participait auparavant au processus budgétaire de
15 l'entreprise, ce qui faisait en sorte qu'il consacrait une partie de son temps aux activités non
16 réglementées de l'entreprise (1%). Les responsabilités de ce directeur sont désormais
17 limitées aux activités réglementées (marché du carbone, efficacité énergétique et affaires
18 réglementaires). Gazifère propose donc d'ajuster l'allocation aux activités non réglementées
19 du service *Affaires réglementaires, marché du carbone et efficacité énergétique* afin de
20 refléter ce changement. Ainsi, le taux serait de 100 % pour ce service, au lieu du taux de
21 99,47 %⁷.

22
23 Par ailleurs, une fois les deux postes de l'ancien service des *Affaires réglementaires et des*
24 *budgets* déplacés sous le service *Administration*, le taux de 14,31 % appliqué pour les
25 activités non réglementées pour ce dernier service deviendrait 14,09 %. Gazifère propose
26 également de faire ce dernier ajustement.

27
28 Les tableaux modifiés sont présentés à la pièce GI-1, document 1.1.

29

⁷ Voir R-4003-2017, GI-33, document 10, page 1.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 **Q.15 Dans la décision D-2017-070, la Régie demandait à Gazifère d’entreprendre une**
2 **réflexion sur la période à utiliser dans une analyse de rentabilité des projets**
3 **résidentiels et commerciaux, dans le cadre des séances de travail qu’elle a autorisées**
4 **dans sa décision D-2017-028, portant sur les critères applicables aux fins d’analyser la**
5 **rentabilité des projets d’extension de réseau. Est-ce que Gazifère a effectué une**
6 **réflexion à ce sujet et l’a-t-elle exposée en séance de travail ?**

7 R.15 Oui.

8
9 **Q.16 Quel est l’état de cette réflexion ?**

10 R.16 Gazifère a effectué une revue de la littérature sur les durées utilisées ailleurs au Canada. Un
11 document produit par les experts Black & Veatch pour le compte d’Énergir a permis
12 d’effectuer cette tâche rapidement et sans coûts externes. Voir à cet effet la pièce GM-7,
13 document 5 du dossier R-3867-2013.

14
15 Selon ce document, les entreprises canadiennes utilisent toutes sensiblement les mêmes
16 durées d’analyse de rentabilité, soit des périodes de 40 ans pour les secteurs résidentiels et
17 commerciaux et de 20 ans pour le secteur industriel. Parmi le groupe des grands
18 distributeurs gaziers canadiens que sont Enbridge Gas Distribution, Union Gas, Énergir et
19 Fortis BC, seul ce dernier utilise une durée différente pour le secteur industriel, soit 40 ans.

20
21 Comparativement, Gazifère utilise depuis de nombreuses années des durées d’analyse de 55
22 ans pour le résidentiel, de 30 ans pour le commercial et de 15 ans pour le secteur industriel.
23 Par ailleurs, après plusieurs vérifications et discussions à l’interne, il n’a pas été possible
24 d’identifier les raisons justifiant le choix des durées d’analyses utilisées par Gazifère. Une
25 hypothèse plausible serait que ces choix aient été liés au niveau de risque associé aux
26 différents secteurs, mais cela demeure une interprétation des facteurs historiques ayant mené
27 à ces choix.

28
29 **Q.17 Est-ce que Gazifère a une demande spécifique à formuler à cet égard ?**

30 R.17 Oui. Gazifère a discuté de l’approche qu’elle propose dans le cadre des séances de travail

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 associées à la rentabilité de ses investissements. En fait, la proposition de Gazifère serait
2 d'utiliser les mêmes durées d'analyse que la majorité des distributeurs gaziers canadiens,
3 soit une période de 40 ans pour les secteurs résidentiels et commerciaux et de 20 ans pour le
4 secteur industriel.

5
6 Gazifère demande donc à la Régie d'autoriser ces nouvelles durées à compter de la décision
7 à être rendue sur la phase 1 du présent dossier.

8
9 **Q.18 Qu'est-ce qui amène Gazifère à faire cette proposition ?**

10 R.18 La proposition de Gazifère a pour objectif de clore cette question sans devoir faire un débat
11 de fond. On sait qu'un débat de fond a cours actuellement et depuis plusieurs années dans le
12 cadre d'un dossier d'Énergir (bien que le dossier d'Énergir n'aborde pas uniquement ce
13 sujet). Or, afin d'être en mesure de mener un tel débat de fond à ce sujet, Gazifère serait
14 dans l'obligation d'impliquer d'importantes ressources, tant financières qu'humaines, et de
15 recourir notamment à l'embauche d'experts.

16
17 Dans un souci d'allègement réglementaire et étant donné la situation qui prévaut
18 actuellement au Canada, c'est-à-dire que la presque totalité des distributeurs, du moins les
19 quatre grands, utilisent sensiblement les mêmes durées, Gazifère ne voit pas l'utilité ni
20 l'opportunité d'entreprendre un débat de fond sur cette question. Gazifère soumet que de
21 calquer les durées utilisées par d'autres distributeurs canadiens majeurs constitue une
22 solution appropriée et tout à fait raisonnable dans les circonstances actuelles.

23
24 **Q.19 Est-ce que ces durées sont en lien avec les durées d'amortissement des actifs de**
25 **Gazifère ?**

26 R. 19 Sans en avoir fait une analyse détaillée, nous pouvons affirmer que ce sont des durées
27 réalistes sur la base des durées d'amortissement actuellement en place chez Gazifère.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 Dans le cadre du dossier R-3924-2015, Gazifère a déposé un rapport d'expert à la pièce GI-
2 18, document 1. Ce rapport traitait des taux d'amortissement applicables qui sont en fait en
3 vigueur depuis l'année tarifaire 2017.

4
5 La durée de vie restante des deux catégories d'actifs de Gazifère les plus importantes, soit
6 les conduites principales (mains) et les branchements (services), se trouve à la page IV-4 de
7 ce rapport. À cette époque, soit sur la base des données au 31 décembre 2013, les coûts non
8 amortis de ces actifs représentaient 189,9 M\$ sur des actifs totaux de 197,5 M\$. Or, avec des
9 durées de vie restante respectives de 65 et 37,8 ans pour ces actifs, il apparaît, sur cette base,
10 que les durées de 40 et 20 ans sont minimales et acceptables.

11
12 **Q.20 Est-ce que Gazifère a évalué quels seront les impacts d'un tel changement sur la**
13 **rentabilité des futurs projets ?**

14 R. 20 Oui. Gazifère a effectué deux types d'analyse. D'une part, une analyse à haut niveau, de
15 nature qualitative. D'autre part, Gazifère a effectué des analyses sur différents projets pour
16 venir corroborer les analyses qualitatives.

17
18 Gazifère tire les conclusions suivantes du premier type d'analyses:

19 Tout d'abord, le fait de passer à une durée de 40 ans dans le secteur résidentiel aura
20 nécessairement des effets à la baisse sur les résultats des études de rentabilité des projets
21 résidentiels, qui représentent la majorité des projets de Gazifère. Cet effet aura cependant
22 des impacts différents selon la nature des projets.

23
24 Les projets dits traditionnels de développement dans de nouveaux secteurs seront peu
25 touchés. En effet, ces projets sont généralement suffisamment rentables par eux-mêmes, ce
26 qui fait en sorte que la baisse des résultats des analyses de rentabilité ne devrait pas impacter
27 négativement (rendre non rentables) trop de projets de ce type.

28
29 Cependant, pour les projets dont les coûts sont supérieurs (lorsque les infrastructures sont
30 déjà construites), principalement les projets de conversion, ce changement aura des effets

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1 négatifs sur certains projets qui sont à la limite du seuil de rentabilité ou feront en sorte que
2 les contributions requises de la part des clients seront encore plus importantes. Ces types de
3 projets ne représentent pas la majeure partie des projets de développement de Gazifère, mais
4 cela rendra cette portion du développement de marché encore plus difficile à réaliser.

5
6 Pour ce qui est des secteurs commerciaux et industriels, le fait d'augmenter le nombre
7 d'années associées à la durée aura nécessairement un effet bénéfique pour ces projets.
8 Conséquemment, Gazifère ne voit pas d'effet négatif sur sa capacité de réaliser des projets
9 de type commercial ou industriel découlant de ce changement.

10
11 Quant aux projets mixtes, que ce soit le plan de développement ou encore des projets où l'on
12 retrouve une mixité commerciale et résidentielle, la rentabilité de ces projets devrait être
13 minimalement impactée. En effet, la perte de rentabilité provenant du secteur résidentiel sera
14 compensée par la rentabilité additionnelle du secteur commercial, le tout selon les
15 proportions et les volumes des différents types de clients dans ces projets.

16
17 Conséquemment, l'analyse qualitative indique que les impacts les plus importants se
18 retrouveront dans le cadre des projets à haute teneur résidentielle et plus particulièrement
19 dans les projets où la rentabilité était déjà restreinte, tels que les projets où les infrastructures
20 sont déjà en place ou les projets plus éloignés du réseau actuel (par exemple, le projet
21 Buckingham).

22
23 Dans un deuxième temps et pour apprécier les effets de ces changements, Gazifère a
24 effectué trois analyses de sensibilité.

25
26 Ces trois analyses ont pour objectifs d'évaluer les impacts du changement de durées sur trois
27 projets, soit :

- 28 • Le plan de développement 2018 ;
- 29 • Le projet Chelsea, déposé en 2016 ;
- 30 • Un petit projet résidentiel de 3 résidences effectué en 2017.

GAZIFÈRE INC.
TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020
(Phase 1)

1
2 Le tableau suivant permet de voir l'impact de ce changement sur l'indice de rentabilité (PI
3 en anglais) et sur la valeur nette actualisée.

4

Durée d'analyses	Plan de développement 2018		Projet Chelsea		Projet 3 clients résidentiels	
	PI	NPV	PI	NPV	PI	NPV
55-30-15	1.04	\$199,604	1.09	\$223,064	1.132	2,667
40-40-20	1.02	\$109,947	1.03	\$78,717	1.051	1,037

5
6

7 On remarque ainsi que les impacts restent relativement marginaux, bien qu'ils soient tous à
8 la baisse, ce qui est logique puisque ce sont des projets qui sont majoritairement résidentiels.
9 On voit d'ailleurs que dans le plan de développement, où la proportion commerciale est plus
10 importante, l'écart entre les deux scénarios est de moindre importance.

11
12 **Q.21 Est-ce que ceci termine votre témoignage ?**

13 R. 21 Oui.